

Polymont – T-Systems : une nouvelle affaire Samsonite ?

Fin juillet 2015, la société Polymont IT Services a été placée en redressement judiciaire. Cette société, anciennement Novia Systems, est issue de la fusion entre l'activité d'Intégration de Systèmes cédée par T-Systems en juin 2013 et une autre société, Effitic, elle-même issue d'une reprise d'activité d'HP-EDS en 2009.

En juin 2013, T-Systems, filiale de Deutsche Telekom, a versé 24 M€ à Novia-Systems (plus 12 M€ de passif social). Le 20 juillet 2015, la Présidente de Novia s'adressait à ses salarié-e-s en ces termes :

« Comme vous le savez, l'entreprise a engagé depuis le dernier trimestre 2013 un plan de restructuration.

Nous arrivons à la dernière phase de ce plan, que nous avons décidé de réaliser sous l'égide d'une procédure de Redressement Judiciaire. C'est une mesure technique et un acte de gestion volontaire, préparé par l'entreprise, qui nous permettra plus de souplesse d'action, de maîtrise de notre calendrier et de gestion de notre trésorerie. [...] »

De nombreuses questions se posent sur l'utilisation des 24 M€, notamment sur les mouvements de capitaux occasionnés par la fusion entre Novia et Effitic. De même, un PSE rampant a déjà eu lieu : plus d'un tiers des salarié-e-s transféré-e-s n'est plus dans l'entreprise.

La question de la responsabilité de T-Systems doit également être posée : avant le transfert, le CHSCT, le CE et la CGT, ainsi que d'autres salarié-e-s par le biais d'un courrier adressé à la direction du groupe en Allemagne, ont alerté sur les dangers de cette opération. La direction de T-Systems et celle du groupe Deutsche Telekom n'ont pas voulu entendre les mises en garde. Elles avaient de toute évidence plus intérêt à poursuivre une opération bien moins coûteuse qu'un PSE. Les derniers événements montrent que les doutes exprimés sur le projet étaient fondés.

Aujourd'hui, un PSE est annoncé, prévoyant 96 suppressions de postes (*dont la fermeture du site de Toulouse*) et une centaine de modifications contractuelles (*baisses de salaire, mutations, suppressions de véhicule de fonction*), soit potentiellement près de 200 licenciements. Ce n'est que la première étape.

A l'initiative de la CGT et avec le soutien de la CFDT, le 5 octobre dernier, les salarié-e-s du site de Saint-Denis étaient massivement mobilisés pour interpeller l'administrateur judiciaire. A l'appel de la CGT également, les salariés de Lyon se mobilisaient pour soutenir cette interpellation. De nombreux messages de soutien nous sont également parvenus des autres sites.

La CGT continuera à se battre pour l'emploi et pour que les responsables de ce désastre soient clairement identifiés et sanctionnés.

